

KIT DU STAGE

PRESENTATION DU KIT

Les destinataires de ce kit

Ce kit s'adresse aux étudiant(e)s qui vont effectuer un stage en France ou à l'étranger.

L'objectif de ce kit

Pour faciliter la réalisation de votre stage, ce kit vous offre des informations juridiques et pratiques.

Quelques rappels sur le stage

Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit dans un cursus pédagogique avec une attribution ou non de crédits européens (ECTS). Il doit être inscrit dans une maquette de formation. C'est l'occasion de mettre en pratique, en milieu professionnel, les connaissances et compétences acquises en formation et d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. Cette expérience permettra de valoriser le CV et favorisera l'insertion professionnelle.

Depuis le 3 septembre 2021, un décret autorise la réalisation d'un stage dans le cadre d'une césure. Dans ce cas, le stage n'est pas rattaché à un cursus mais votre établissement n'acceptera votre demande qu'en regard de la qualité et la cohérence de votre projet. Pour ce type de stage, se reporter au *Guide de la césure*.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET OUTILS DE REFERENCE

Les principaux textes applicables

- Le code de l'éducation : Articles L.124-1 et suivants, Articles D.124-1 et suivants, Article R124-10, Article L611-12
- Le code de la sécurité sociale
- Le code du travail

Les guides de référence

- Le guide des stages : ([voir la page dédiée aux stages sur enseignementsup.gouv.fr](http://enseignementsup.gouv.fr))
- Le guide la césure : ([voir la page dédiée à la césure sur services.dgesip.fr](http://services.dgesip.fr))

LES CONTACTS INDISPENSABLES POUR PREPARER ET ACCOMPAGNER VOTRE STAGE

<p>Secrétariat de votre cursus (université ou établissement)</p>	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone et adresse :</p>
<p>SCUIO de votre université ou du service compétent de votre établissement :</p> <p style="text-align: center;">Le SOIE</p>	<p>Courriel : soie@univ-lyon1.fr</p> <p>Téléphone et adresse :</p>
<p>Service de médecine préventive</p>	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone et adresse :</p>
<p>Contact en cas d'urgence</p>	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone et adresse :</p>
<p>Contact en cas de problème pendant le stage (médiateur etc.)</p>	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone et adresse :</p>
<p>Votre enseignant référent</p>	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone et adresse :</p>
<p>Votre tuteur de stage dans l'organisme d'accueil</p>	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone et adresse :</p>
<p>Votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre département ou de votre région</p>	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone et adresse :</p>
<p>(stages à l'étranger) Votre ambassade ou consulat</p>	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone et adresse :</p>

LES DOCUMENTS INCONTOURNABLES

Etapas de réalisation du stage	Documents	Check		Lien modèle/ outil/ documents explicatifs
Se préparer avant la stage	Convention de stage	OUI	NON	Convention de stage à saisir via l'application ESUPSTAGE
	Attestation de stage	OUI	NON	https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Attestation_De_Stage
	Copie du passeport ou carte d'identité	OUI	NON	Apport personnel
	Copie carte vitale	OUI	NON	Apport personnel
	Attestation d'assurance responsabilité civile	OUI	NON	Apport personnel
	Pièces supplémentaires stage à l'étranger			
	Fiche d'autorisation signée	OUI	NON	Document à obtenir auprès de votre scolarité
	Carte européenne d'assurance maladie	OUI	NON	Apport personnel
	Attestation d'assurance accidents, rapatriements	OUI	NON	Apport personnel
	Note de procédure de l'établissement	OUI	NON	Document à obtenir auprès de votre scolarité
	FICHE D'INSCRIPTION ARIANE	OUI	NON	À imprimer après inscription
	Pour les stages dans le cadre des études de santé	OUI	NON	La charte de bonne conduite Attestation d'examen de santé signée par le centre de référence Liste des centres agréés Documents à obtenir auprès de votre scolarité
	Etre au point pendant le stage	Déclaration d'accident du travail (gratification inférieure ou égale à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale/ l'université est l'employeur)	OUI	NON
Déclaration d'accident du travail (gratification supérieure à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale/ l'organisme d'accueil est l'employeur)		OUI	NON	https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14587
A la fin du stage	Fiche d'évaluation du stage par l'organisme d'accueil	OUI	NON	Document à obtenir auprès de votre scolarité
	Fiche d'évaluation du stage par le/ la stagiaire	OUI	NON	Document à obtenir auprès de votre scolarité
	Attestation de fin de stage : à faire signer à la fin du stage	OUI	NON	https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R42009